

Communication de Monsieur Erick Germain



Séance du 7 février 2020



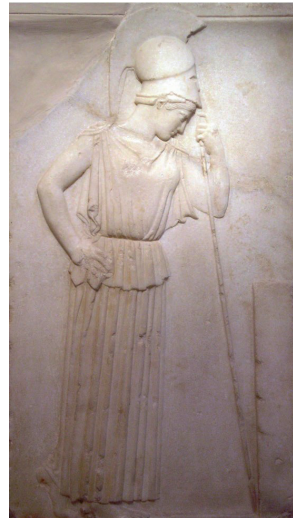
Éloge des frontières

Une frontière, c'est de l'histoire inscrite dans la géographie.

Il y a aujourd'hui 323 frontières terrestres représentant environ 250 000 km. Si on y ajoute les frontières maritimes, on parvient à un total de 750 frontières interétatiques. Si la délimitation d'un territoire est, depuis des millénaires, une réalité tant chez les hommes que chez les animaux, ses limites sont longtemps restées floues et constituaient plutôt des espaces, des confins.

Mais, dès l'époque hellénistique, la question de la détermination des limites prend de l'importance, notamment en raison de l'affrontement des cités grecques. C'est bien la signification de ce bas-relief datant du V^e siècle avant Jésus-Christ. Athéna, déesse de la raison, de la prudence, de la sagesse et de la stratégie militaire semble plongée dans ses pensées. Vers quoi le regard méditatif de la déesse est-il tourné? Vers la borne, vers la limite?

La création des frontières est, quant à elle, plus récente parce qu'elle est liée à la création de l'État moderne. C'est, en effet, seulement depuis la constitution des États, lors de la mise en place de « l'ordre westphalien », qu'existent des frontières qui sont la manifestation tangible du cadre d'exercice de leur souveraineté.



À l'intérieur de leurs frontières, les États exercent leurs pouvoirs régaliens : défense, sécurité intérieure, justice, impôts, monnaie. À l'extérieur ils développent des relations diplomatiques avec les autres États, dans le cadre d'une égalité souveraine. Le lien est extrêmement fort, quasiment existentiel, entre l'État et ses frontières. Mais, aujourd'hui, la mondialisation des échanges, l'extraordinaire révolution technologique, avec Internet, les migrations massives, ont bouleversé l'ordre mondial. Les frontières semblent devenues des lignes fictives et abstraites. En outre, une idéologie internationaliste et fédéraliste s'efforce de justifier l'abandon des frontières au nom de l'universalisme en vertu duquel il n'y a que des individus à la surface de la planète, qui doivent pouvoir s'installer où ils veulent, en fonction de leurs intérêts. Dès lors deux tendances s'affrontent, particulièrement en Europe :

- Pour les uns, le libre-échange, les migrations, le multiculturalisme, le pacifisme, la puissance des sociétés multinationales doivent conduire à l'effacement progressif des frontières ;
- Pour les autres, l'ordre mondial reste westphalien, et la souveraineté des États, abrités derrière des frontières fortes, continuera de le structurer.

Le clivage politique est extrêmement fort et divise la société : la question des frontières reste donc très actuelle car les réalités ébranlent nos certitudes :

- Les frontières ont-elles encore leur raison d'être ou ne sont-elles, aujourd'hui, que la survivance artificielle d'un passé révolu ?
- Quelle peut être leur utilité lorsque les différences, entre les États et les hommes, les modes de vie s'estompent ?
- À quoi peuvent-elles servir lorsqu'elles apparaissent davantage comme des freins au développement des activités, des échanges et des migrations ?

Alors, faut-il faire l'éloge des frontières ? Ces questions guideront notre analyse. Nous chercherons dans une première partie à rappeler les diverses raisons ayant entraîné la création des frontières et leur signification, puis, dans une seconde partie, nous verrons la remise en question des frontières dans le monde contemporain et plus particulièrement en Europe. Enfin, dans une troisième partie, nous dirons pourquoi nous assistons aujourd'hui au retour des frontières.

L'affirmation des frontières

La frontière révèle deux aspects : elle est à la fois affirmation de la souveraineté de l'État, mais aussi affirmation de l'identité d'un peuple.

La frontière : condition de la souveraineté de l'État

Une des plus marquantes illustrations de l'exigence de limites nous est fournie par la mythologie romaine : l'historien latin Tite-Live rapporte deux versions de la mort de Remus. Selon l'une d'entre elles, une dispute éclate entre les deux frères, Remus et Romulus, à propos de la lecture des auspices interrogés pour savoir où devait être fondée la nouvelle ville. En désaccord avec son frère, Romulus trace alors, à l'aide d'une charrue, une limite qui sera celle de la future Rome. Mais, Remus franchit, par dérision, le sillon sacré (*pomerium*) que vient de tracer Romulus et, sous le coup de la colère, celui-ci le tue ! Romulus se serait alors écrit : « *Sic deinde, quicumque alias transiliet mœnia mia.* » (« Il en sera de même pour tous ceux qui oseront franchir mes remparts ») : nul ne peut librement franchir la limite.

Celle-ci est donc, dès l'origine, le moyen d'affirmer une identité politique, de fixer le territoire sur lequel s'exerce un pouvoir politique unique. Le fait de tracer une limite détermine aussi une population et assure à celle-ci un espace protecteur. Mais il ne s'agit pas de frontière au sens où nous l'entendons aujourd'hui. En effet, jusqu'à la fin du Moyen Âge, existent des territoires, cadre d'exercice de l'ordre féodal, mais leurs limites restent fluctuantes et dépendent avant tout des liens de vassalité. Il n'existe pas de frontières au sens moderne du terme.

Pour nous, Européens, la constitution des frontières date des XVI^e et XVII^e siècles. En effet, la paix d'Augsbourg, signée le 25 septembre 1555, n'était qu'un compromis qui suspendait les hostilités entre États luthériens et États catholiques dans le Saint Empire romain germanique. Ce compromis, bien connu à travers la formule célèbre « *cujus regio, ejus religio* » (Tel Prince, telle religion ou plus littéralement : auquel pays, la religion de celui-ci) permettait à chaque prince de déterminer la religion de son territoire. Il signait l'échec de la politique d'unification de l'Empire sous la religion catholique, menée par Charles Quint. Il n'avait cependant pas mis un terme aux troubles religieux qui agitaient l'Europe. La guerre de Trente Ans, qui débute en 1618, allait la plonger dans une guerre civile dévastatrice.

Mais, en 1648, deux traités sont signés à Münster, le premier entre les Pays-Bas et l'Empire, le second entre la France et l'Empire : ces accords constituent la paix de Westphalie. Ils correspondent à la conception de Richelieu de mettre en place un système de sécurité de l'ensemble des États européens, fondé sur

le principe de l'inviolabilité des frontières garantie par une forme de statu quo territorial. Ces Traités introduisent l'idée, nouvelle, d'une égalité souveraine entre États européens. Pour beaucoup d'auteurs, les Traités de Westphalie mettent en place une « Société des Nations » avant la lettre, même si certains en minimisent la portée aujourd'hui. Jean Bodin (*Les six livres de La République*) mais aussi Grotius, Puffendorff, Locke ou Hobbes théoriseront cette nouvelle organisation politique. L'ordre westphalien donne naissance à une souveraineté royale qui remplace le roi suzerain. Désormais, le roi est empereur en son royaume.

L'absolutisme de Louis XIV permettra de développer, en France, les conceptions modernes de la souveraineté, s'appuyant sur les principes d'unité territoriale, d'intangibilité des frontières, d'inviolabilité, de pouvoir politique unique s'imposant à une population clairement identifiée. Les frontières deviennent une garantie pour l'État et pour ceux qui y vivent. Le roi, prenant alors conscience de leur fragilité, demande à Vauban de les fortifier et donne ainsi naissance à une exceptionnelle architecture militaire délimitant physiquement les frontières du Royaume. Il faudra, cependant, attendre la Révolution de 1789 pour que les frontières de la France soient définitivement fixées et que les droits qui y sont attachés s'exercent pleinement. Mais, la frontière n'est pas seulement cette barrière, c'est aussi la condition de l'existence politique d'un peuple en tant que Nation.

La frontière : fondement de l'identité nationale

La frontière est aussi l'un des paramètres de l'identité de chaque individu. Elle sert de cadre à l'affirmation d'un ensemble de valeurs et de principes partagés par toute la communauté nationale. La frontière donne donc naissance à une différenciation légitime entre moi et l'autre, parce qu'il est indispensable de se protéger et de préserver son identité propre. L'existence d'une frontière est de nature existentielle, tant pour les États que pour les individus.

En effet, l'adhésion à la Nation conduit à distinguer ses ennemis et à reconnaître ses amis avec lesquels est partagé un ensemble de valeurs et de principes fondamentaux, nés d'une histoire commune. Elle doit être animée par un « vouloir vivre collectif ». Ernest Renan, dans sa conférence de 1882, le dit très clairement : « La nation est une âme, un principe spirituel. Deux choses qui, à vrai dire, n'en font qu'une, constituent cette âme, ce principe spirituel. L'une est dans le passé, l'autre dans le présent. L'une est la possession en commun d'un riche legs de souvenirs ; l'autre est le consentement actuel, le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. [...] Une nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits et de ceux qu'on est disposé à faire encore ».

La frontière est donc constitutive de l'État-nation, creuset de toute vision politique permettant de porter le destin d'un peuple à travers l'histoire et de défendre chacun de ses membres : « la frontière est le bouclier des humbles » nous dit Régis Debray. Mais la frontière est plus encore : elle définit une terre, celle des ancêtres, un mode de vie, des coutumes, une façon de s'adapter à la nature, d'y façonner des paysages et de créer avec elle un lien charnel. Guy de Maupassant nous le dit dans sa fameuse nouvelle « le Horla » : « J'aime ce pays, et j'aime y vivre parce que j'y ai mes racines, ces profondes et délicates racines, qui attachent un homme à la terre où sont nés et morts ses aïeux, qui l'attachent à ce qu'on pense et à ce qu'on mange, aux usages comme aux nourritures, aux locutions locales, aux intonations des paysans, aux odeurs du sol, des villages et de l'air lui-même ». Mais, si l'histoire démontre clairement l'importance des frontières, sont-elles encore réellement utiles quand les faits semblent nous montrer une réalité actuelle si différente ?

L'affaiblissement des frontières

Provocateur, Régis Debray n'hésite pas à affirmer : « une idée bête enchante l'Occident : l'humanité, qui va mal, ira mieux sans frontières » (*op.cit.*, p. 11). C'est bien ce que semble nous montrer la remise en cause des frontières.

Leur remise en cause par l'ordre juridique international

Les développements du droit international, des traités internationaux et des juridictions internationales remettent en question les frontières. L'ordre juridique national, s'appliquant dans le cadre du territoire national, est désormais supplanté, dans de nombreux domaines, par un ordre juridique supranational s'imposant aux États et à leurs juridictions. S'agissant du droit, les frontières ont été effacées.

Leur remise en cause par les flux immatériels

Les frontières ont toujours été des barrières matérielles, au sol, permettant de contrôler les échanges de marchandises. Certes, on ne peut nier la contrebande, qui se rit des frontières, mais elle a toujours existé. Le problème n'est donc pas là. Beaucoup plus grave apparaît, en effet, le remarquable développement des échanges immatériels : permettant de survoler les frontières, ils semblent impossibles à contrôler et encore moins à arrêter. En effet, d'une part, les progrès techniques et technologiques ont entraîné un extraordinaire développement de la communication : les flux financiers, la propagande, les idées, les informations, vraies ou fausses, circulent sans frontières, grâce à internet. D'autre part, la puissance écrasante des sociétés multinationales leur donne la capacité de se jouer des frontières ainsi que des législations nationales tant fiscales que sociales ou environnementales.

À ce titre, l'extraordinaire pouvoir financier, politique et économique des GAFAM en constitue un exemple frappant. Les frontières apparaissent comme de dérisoires barrières, que les moyens technologiques modernes effacent. Le marché, les capitaux, les flux financiers ignorent les frontières, qui apparaissent désormais comme d'illusoire barrières condamnées par l'évolution et qu'il faut faire disparaître.

Les frontières semblent être devenues aujourd'hui le dernier obstacle à abattre car elles contredisent le souhait d'un monde globalisant, ouvert à la diffusion d'un modèle dominé par le marché et l'argent.

Leur remise en cause par l'immigration

L'immigration massive que connaît l'Europe (mais pas seulement) est désormais un phénomène bien connu et si les chiffres sont toujours sujet à débat et à contestation, nul ne saurait nier la présence massive d'immigrés dans nos pays. Comment pourrait-on ignorer les drames engendrés par le changement climatique : terres recouvertes par les eaux, sécheresse dévastatrice privant les hommes et le bétail d'eau, famines, misère poussent des millions d'hommes et de femmes à fuir leur terre natale et à gagner des pays où leur sécurité alimentaire, leur santé, les aides qui leur sont allouées leur permettront d'échapper à l'horreur ! Les frontières apparaissent, aujourd'hui, peu acceptables, tant elles constituent des obstacles, parfois mortels, pour les migrants, ainsi qu'on le voit en Méditerranée. Quelle réponse apporter à ces drames humains, si ce n'est en ouvrant les frontières ?

En outre, les sociétés vivantes ont toujours été des creusets de cultures diverses et de pratiques développant « le meilleur de ce qui a été pensé et dit ». Thierry Baudet, universitaire, penseur de l'extrême droite néerlandaise, qu'on ne peut soupçonner de penchants multiculturalistes, le confirme : « Le monde moderne nous amène à être au contact avec une grande diversité culturelle et ethnique : l'activité économique globalisée, les phénomènes migratoires, la liberté d'adopter des modes de vie différents en sont autant de cause. D'une certaine manière cette diversité a toujours existé » (*op. cit.*, p. 250).

Une approche humaniste et le sens du prochain ne poussent-ils pas à désirer l'aménagement des frontières ?

La remise en cause par l'Europe

La construction européenne a entraîné la création d'un marché unique, sans frontières. La liberté de circulation des marchandises, des personnes, des services et des capitaux en est le principe cardinal inscrit dans l'article 26 du TFUE qui dispose : « Le marché intérieur comporte un espace sans frontières intérieures... ». On doit, sans nul doute, approuver cette construction,

renforçant le poids des vieux États européens et cherchant à faire de l'Union européenne un acteur économique majeur de la scène internationale ; c'est la raison pour laquelle l'effacement des frontières intérieures des États membres a été un objectif de départ de la construction européenne et le principe fondamental d'une organisation de type fédéral.

Le projet fédéral porté par l'Union européenne et défendu par des cercles très larges d'hommes politiques, d'universitaires, de responsables des médias et de la communication conduit à la volonté de faire disparaître totalement les frontières entre États membres. Pour certains, les « États unis d'Europe » sont l'avenir de notre continent, c'est à dire d'un continent sans frontières. Ainsi les frontières s'effacent progressivement. Alors a-t-on réellement encore besoin de frontières ?

La résistance des frontières

Force est de constater que, chaque jour, les conflits frontaliers, la construction de murs, l'installation de barbelés, la signature d'accords de délimitation de frontières nous montre leur résistance. Derrière les idéologies, et les calculs politiques, les réalités du XXI^e siècle nous imposent une analyse lucide : les frontières sont de retour !

En effet, le retour des frontières apparaît comme une des faits marquants de ce début de XXI^e siècle, parce qu'« une frontière n'est pas un simple tracé, abstrait, mais une institution, inscrite dans le droit, issue de conflits, de Traités, de négociations et de décisions. Abolir les frontières, c'est faire disparaître les États. Un monde sans frontières est un monde barbare, ce que l'horreur daechite nous rappelle » écrit Michel Foucher dans l'introduction de « Retour des frontières ». (*op. cit.*, p. 7). Or, on l'a noté, les menaces restent très actuelles. Les conflits territoriaux embrasent le monde. Le maintien de frontières fortes apparaît alors indispensable : les frontières doivent être préservées d'une part parce qu'elles renforcent des identités à la dérive, d'autre part parce que l'avenir des États est celui des frontières.

Le devoir de préservation identitaire

L'immigration pose un problème : nos politiques ne semblent savoir ni comment la réguler, ni comment intégrer toutes ces personnes aux cultures, aux références et aux modes de vie si éloignés des nôtres. Or, le multiculturalisme, conséquence directe d'une intégration mal gérée, est très inquiétant. En effet, même si des différences ont toujours existé au sein d'un même État, le multiculturalisme pose un problème extrêmement aigu car il nie le fait qu'une société doit posséder une culture dominante, un ensemble de principes et de valeurs fondamentales communes et partagées, notamment celles définies par

la Constitution et les déclarations des droits. Il nie, par-là, l'idée même de frontière. L'universitaire anglais, Bikhu Parekh, n'hésite pas à écrire: «L'idée de la culture nationale ne fait pas vraiment sens et le projet d'unification culturelle porté par de nombreuses sociétés par le passé et l'ensemble des États modernes, afin de garantir leur stabilité et leur cohésion, n'est plus viable.» (in *Rethinking multiculturalism. Cultural diversity and political theory*, Londres, Palgrave Macmillan, 2006, p. 8). On voit bien que l'effacement des frontières et l'afflux de personnes aux traditions, aux cultures, aux religions différentes, risque de conduire à l'abandon du monoculturalisme et sonne le glas d'une société défendant des valeurs partagées par l'ensemble de ses membres, au-delà des différences susceptibles d'exister entre eux.

Le communautarisme devient le mode normal d'organisation de la société. Toute remise en question de cette évolution provoque débats acerbes et oppositions virulentes: on le constate lors des débats sur les jours de fête nationale, sur la langue, sur les comportements et règles de vie sociale, sur le port du voile, sur l'exercice des libertés individuelles... La société devient une communauté de communautés et toute remise en question de cette évolution est considérée comme une discrimination interdite par la loi et condamnée par le juge. Lorsque, par exemple, la Hongrie rétablit ses frontières intérieures et met en place un mur de barbelés, elle cherche à préserver son identité, même si elle est dénoncée par les médias et mise au ban de l'Europe.

Disons-le clairement: les nations ont le droit d'exister !

La réaffirmation des frontières: condition de la survie des États-nation

L'actualité nous en apporte quotidiennement la preuve. Tout d'abord, l'évolution du monde contemporain est manifestement marquée par un retour des empires, c'est à dire la forme la plus achevée de l'État: empire américain, empire russe, empire chinois, empire ottoman, empire perse... Chacun d'entre eux cherche à étendre son territoire par une sorte de vampirisation des frontières, comme l'avaient fait les nazis, les communistes et comme le font aujourd'hui tous les tenants de l'autoritarisme. À peine élu, le Président Donald Trump l'a fait face au Mexique. Pour la Russie, il s'agit de remettre en cause le statu quo né après 1945 ou 1991. Au nom de «droits historiques» exprimant la volonté de recréer un glacis protecteur, la Russie conteste ses frontières actuelles et intervient en Crimée, au Donetsk, en Ossétie du Sud, au Haut-Karabagh, en Transnistrie. Pour la Chine, ce sont les îles de la mer de Chine ou l'Arunachal pradesh, face à l'Inde, qui constituent de nouvelles frontières. Pour la Turquie d'Erdogan, il s'agit de contrôler les terres du Kurdistan syrien et irakien. On pourrait encore citer l'ensemble des conflits territoriaux affectant la Méditerranée (frontière maritime Chypre, Turquie),

le Moyen-Orient (Syrie/Irak/Turquie), le Maghreb (Tunisie/Lybie) l'Afrique (Soudan, Erythrée, Somalie)). Les frontières sont dans le monde entier l'objet d'âpres et de sanglants conflits.

D'autre part, les États étant souverains, la délimitation des frontières sur les cartes ou par le bornage sur le terrain se poursuit continuellement : c'est le cas, particulièrement, en Afrique et dans les anciennes colonies, sans remettre en cause les limites nées de cette période coloniale car ce serait ouvrir la « boîte de Pandore » entraînant des conflits sans fin. Autrement dit, ces États, encore fragiles, délimitent leur frontière afin d'affirmer leur souveraineté et rester en paix. Michel Foucher note avec beaucoup de pertinence : « La frontière signifie aussi qu'on a fait la paix ».

On note, ensuite, une volonté de certains États de territorialiser de nouveaux espaces, notamment maritimes : en Arctique, par exemple, en raison des changements climatiques ou dans les zones économiques exclusives. La délimitation des frontières maritimes est aujourd'hui un enjeu essentiel pour tous les États du monde possédant une frontière maritime en raison des progrès technologiques permettant d'exploiter le fonds des mers à des profondeurs de plus en plus importantes. La France est, à ce titre, placée en première ligne tant ses territoires maritimes sont étendus. Les fortunes dépensées pour conserver des « confettis » sur toutes les mers du globe sont le gage d'extraordinaires possibilités de puissance et de retour sur investissement dans l'avenir.

Plus marquante en raison de son caractère démonstratif est la construction de murs, symbolisant le retour de frontières « dures ». Ils représentent, aujourd'hui de 7 500 km à 14 000 km dotés de barrières physiques (murs ou bien barbelés), soit de 3 % à 14 % des frontières terrestres. Leur extension est considérable. Ils servent à empêcher l'immigration clandestine, les trafics mais aussi l'infiltration d'éléments terroristes, comme on le voit en Israël, aux États-Unis ou encore entre l'Arabie Saoudite et le Yémen (mur de 1800 km), et entre l'Arabie saoudite et l'Irak (mur de 950 km). Certains s'en offusquent, mais ce qui choque en fait, c'est surtout la décision unilatérale prise par des responsables politiques cherchant une réponse simple, visible et de bon sens à un problème frontalier. Mais en eux-mêmes, les murs sont légitimes. Tous les États du monde renforcent leurs frontières ; elles sont bien de retour !

Conclusion : un sujet d'inquiétude et une perspective

Sujet d'inquiétude : les frontières de l'Union européenne ! C'est bien là que le bât blesse ; Les frontières extérieures de l'UE sont trop faibles et trop fragiles pour assurer la défense de l'Union européenne. L'agence Frontex a dû reconnaître que ses frontières extérieures n'étaient pas maîtrisées ! Mais

comment en serait-il autrement quand on sait que les seules limites terrestres extérieures de la zone Schengen comportent 7 289 km auxquels s'ajoutent les frontières maritimes? En outre, les élargissements successifs, qui se poursuivent, rendent quasiment impossible la mise en place d'une véritable politique des frontières sauf, peut-être, vis à vis de la Russie. La question des frontières européennes, tant extérieures qu'intérieures, provoque un grand désordre et l'Europe semble impuissante, alors que partout dans le monde les frontières se renforcent. Comment établir un consensus entre États européens?

La perspective: le développement de la coopération internationale, par l'intervention des organisations internationales, permettant de mettre en place des règles communes tout en assurant la survie des États-nation.

Les frontières ont encore leur place. Voilà pourquoi j'ai voulu faire aujourd'hui l'éloge des frontières.



Bibliographie indicative

«Frontières», *Medium*, juillet-décembre 2010, n° 24 /25, 125 p.

Thierry BAUDET, *Indispensables frontières. Pourquoi le supranationalisme et le multiculturalisme détruisent la démocratie*, Éditions du Toucan, 2015, 583 p.

Régis DEBRAY, *Éloge des frontières*, Folio, 2015, 96 p.

Michel FOUCHER, *Le retour des frontières*, CNRS Éditions, 2016, 55 p.

Thibault MERCIER, *Athéna à la borne. Discriminer ou disparaître*, Illiade, 2018, 190 p.

Bruno TERTRAIS et Delphine PAPIN, *L'atlas des frontières. Murs, conflits, migrations*, Les Arènes, 2016, 138 p.

